



ASSURANCE EMPRUNTEUR HABITAT

Comment souscrire et faire les bons choix ?

À l'occasion de la demande de prêt, vous allez effectuer une **demande d'adhésion au contrat d'assurance emprunteur** proposé par notre établissement. Afin de vous aider à faire les bons choix, il est important de préparer votre entretien avec votre conseiller Habitat, et pour faciliter les formalités médicales, nous vous recommandons de préparer les réponses au questionnaire de santé.

1 – PRÉPAREZ VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER HABITAT

Quels risques souhaitez-vous couvrir ?

Votre conseiller va vous proposer le contrat d'assurance emprunteur du Crédit Agricole, car il offre une protection de qualité. En effet, il vous couvre en cas de :



- Décès, ou Perte Totale Irréversible d'Autonomie (PTIA)
- Arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident
- Perte d'emploi consécutive à un licenciement

Y-a-t-il un co-emprunteur ? Si oui, souhaitez-vous vous assurer tous les deux ?

Généralement, tout établissement de crédit exige qu'au moins 100% du montant emprunté soit assuré en cas de décès et de PTIA. Pour certains projets, il est aussi demandé de s'assurer contre les risques de maladie et d'accident. S'il y a un co-emprunteur, cela signifie qu'il participe au remboursement du prêt et à ce titre, il est fortement conseillé de le protéger aussi.

Quelle quotité choisissez-vous ?

La quotité correspond au pourcentage du crédit qui **sera pris en charge en cas de sinistre**. Par exemple, en cas de décès de l'emprunteur ou du co-emprunteur, s'ils sont tous les deux assurés à 100% chacun, l'intégralité du prêt restant dû sera pris en charge par l'assurance. La quotité n'est donc pas une variable de prix, car en cas de sinistre, elle fixe le montant des prestations.



Notre conseil :
2 têtes = 200%



100%



100%

2 – PRÉPAREZ VOTRE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Pour préparer votre dossier, vous trouverez au verso de cette fiche l'intégralité des questions qui vous seront posées. **Lisez-les attentivement afin de préparer TOUTES les réponses COMPLÈTES** (motifs, délais, dates, etc...). La saisie de votre dossier, sera plus rapide si vous disposez de tous les éléments nécessaires.

Il vous sera demandé de répondre par **OUI** ou **NON** et **si vous répondez OUI, vous devrez apporter toute précision nécessaire**.

À SAVOIR : Vous pouvez demander à compléter le questionnaire chez vous.
Il vous suffit de le demander à votre conseiller

3 – QUE FAIRE EN CAS DE FORMALITÉS MÉDICALES COMPLÉMENTAIRES

Il est possible au regard des réponses apportées au questionnaire de santé, ou du montant de votre prêt, que des formalités complémentaires vous soient demandées (examens spécifiques, attestation du médecin traitant...). Vous recevrez alors un courrier de l'assureur. L'ensemble des éléments devra lui être envoyé directement.



Le questionnaire de santé simplifié

Afin de vous permettre de préparer la saisie des réponses au questionnaire de santé, nous vous invitons à prendre connaissance des questions qui vous seront posées :

Questionnaire Simplifié

1. Votre taille et votre poids

Vous mesurez ____ cm et vous pesez ____ kg.

Les questions suivantes ne concernent pas les cas de : maternité, appendicite, amygdales et végétations, hernies de paroi, varices, hémorroïdes, chirurgie esthétique et dentaire.

oui non

2. Vos arrêts de travail

Etes-vous actuellement en arrêt de travail ou avez-vous eu un ou plusieurs arrêts de travail de plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années sur prescription médicale, pour raison de santé ?

3. Vos traitements médicaux

Suivez-vous actuellement un traitement médical ou vous a-t-on déjà prescrit un traitement médical plus de 21 jours consécutifs au cours des 5 dernières années ?

4. Vos hospitalisations

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été hospitalisé(e) dans une clinique, un hôpital, ou une maison de santé ?

5. Vos prises en charge

Etes-vous ou avez-vous été pris en charge à 100 % pour raison médicale par un organisme de sécurité sociale au cours des 10 dernières années ?

Compte-tenu de vos réponses, des informations complémentaires pourront vous être demandées. Vous serez alors invité à poursuivre sur un questionnaire de santé complet.

CE DOCUMENT N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
SIÈGE SOCIAL : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance
immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669